

DOSSIER DE PRESSE

L'éclairage public,

Source d'innovation pour l'attractivité
et l'efficacité environnementale



CONTACTS PRESSE :

- > Lea PIERRE-JUSTIN, Directrice de la communication | 0690 74 27 15 - 0590 93 44 36
- > Ingrid SSOSSÉ-ISMAIN, Responsable éditions et relations presse | 0690 91 98 53 - 0590 84 99 26

Pourquoi rénover l'éclairage public ?

Les collectivités territoriales sont soumises à des exigences de performance dans de multiples domaines, au premier rang desquels figure la consommation énergétique. L'un des postes majeurs de dépenses concernant ce point est directement lié à l'éclairage public. Nécessaire pour sécuriser le passage des piétons la nuit et accompagner les habitants souhaitant sortir la nuit, le bon éclairage est celui alliant sécurité, réduction des coûts énergétiques mais aussi confort visuel. Et les coûts ne se limitent pas à la consommation électrique : s'y ajoute la maintenance, d'autant plus chère que le parc est vieillissant.

Pour toutes ces raisons, la ville s'est inscrite dans le cadre du programme Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) dans les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Le programme d'économies d'énergie proposé a été récompensé par l'attribution de certificats d'économies d'énergie et a fait l'objet d'une inscription à son Programme Pluriannuel des Investissements (PPI).

Les objectifs du projet sont les suivants :

- *Réduire les charges d'éclairage* : éclairer juste, en analysant les consommations, en utilisant des techniques éprouvées (éclairage à LED, réduction des puissances à certaines heures de la nuit).
- *Assurer une maintenance préventive* : opter pour des équipements et des fonctionnements économes en énergie et télégérés.
- *Valoriser le territoire et renforcer son attractivité* : Mise en valeur de la plus grande station balnéaire de la Guadeloupe accentue en outre une identité lumineuse particulière, avec des spécificités par secteur.

Les enjeux liés à l'éclairage public

L'éclairage public représente un enjeu énergétique, environnemental et financier important :

- plus de 60% des consommations électriques des collectivités territoriales guadeloupéennes
- 46% en moyenne de la consommation énergétique du Gosier ;
- 58% de sa consommation électrique, associé à d'importantes émissions de gaz à effet de serres (GES).

Un diagnostic de 2017 de la région Guadeloupe a ainsi estimé un total de plus de 75 000 points lumineux et de plus de 1600 armoires de commande, pour une consommation annuelle cumulée d'électricité d'environ 44 GWh et un appel de puissance de 10,12 MW. Concernant la ville du Gosier, 4 892 points lumineux et 152 armoires de commande ont été

dénombrés pour une consommation annuelle cumulée d'électricité d'environ 4,2 GWh et 1 MW d'appel de puissance.

La région Guadeloupe, en sa qualité d'autorité de gestion du PO-FEDER 2014-2020 a inscrit dans sa feuille de route l'axe prioritaire 3 « soutenir la transition vers une économie à faible teneur en carbone ». Cet axe fait de l'investissement pour la rénovation de l'éclairage public une priorité. Ainsi, la Région Guadeloupe, EDF Archipel Guadeloupe et l'ADEME ont donc lancé un appel à projets portant sur la rénovation du parc de l'éclairage public de la Guadeloupe.

La ville du Gosier, qui s'est depuis plusieurs années inscrite dans une démarche de maîtrise de l'énergie (conception de bâtiments Haute Qualité Environnementale, nomination aux Trophées FEDER de l'énergie), souhaite poursuivre l'optimisation de son empreinte énergétique et s'est portée candidate à cet appel à projets et a été retenue. À ce titre, un rapport d'audit complet a été réalisé, permettant d'évaluer le nombre de points lumineux (PL) à près de 5 000.

Les avantages de la participation à l'appel à projet

Sont prises en charge les dépenses suivantes réalisées d'ici le 31 décembre 2020 :

- Le luminaire (source, alimentation, optique) ;
- Le système de gestion de l'éclairage (horloges astronomiques, variateurs de puissance, régulateur de tension, etc...) ;
- La rénovation des coffrets et armoires de commande (protection, isolation, parafoudre, surtenseur, etc....) ;
- Fournitures et pose des installations ;
- L'ingénierie (maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage) ;
- Dispositif de suivi de performances pour les projets innovants.

La première tranche de travaux pour la partie TEPCV, concernant 358 points lumineux, a fait l'objet d'une estimation à 290 000 €. La rénovation de la deuxième tranche pour la partie Région, soit 4 534 points lumineux, s'élève quant à elle à 4 878 650,00 €, à laquelle est appliqué un taux de subvention de 80%.

Actuellement le montant total des dépenses relatives à l'éclairage public est de 460 000 € par an. Après travaux (tranche 1 et 2) et sur la base d'un taux de 67% d'économie (taux pessimiste), l'économie espérée est de 308 200 € par an. **Ainsi, à l'issue des deux tranches de travaux, puis du réajustement des contrats d'abonnement EDF, la Ville estime pouvoir ramener ses dépenses annuelles d'éclairage public à 151 800 € (au lieu de 460 000 €).**

Durée et localisation des travaux

La première tranche de travaux a débuté semaine 41, pour une durée effective de 14 semaines (sous réserve d'événements climatiques). Ils consisteront à remplacer 16 coffrets et 358 points lumineux dans les points suivants :

- Montauban
- Route des hôtels
- Parc de l'Anse Tabarin
- Parc du Calvaire
- La Datcha
- Centre Bourg
- Perinet
- Palais des sports

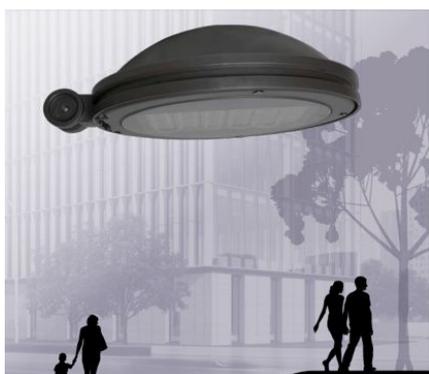
La deuxième tranche concernera quant à elle les 4 534 points restants sur l'ensemble du territoire du Gosier, notamment dans les zones rurales et littorales. Les travaux devraient commencer courant le 1er trimestre 2019.

Les luminaires

Un projet d'éclairage public se doit de respecter une certaine harmonie avec les autres éléments du mobilier urbain. Une vraie réflexion s'est engagée au niveau de la collectivité quant à l'intégration cohérente de ces matériels au sein de la ville.

Trois types de luminaires seront installés, permettant de mettre en avant :

- Le centre-ville bourg, l'Hôtel de ville et l'Esplanade de la Rénovation ;
- Les parcs paysagers du Calvaire et de l'Anse Tabarin ;
- La Route des hôtels, Montauban et les grands axes routiers.



Gamme « ELIPT » :
- centre-ville,
- Mairie
- Esplanade



Gamme « TWEET »
- grands axes routiers
- Route des hôtels et Montauban



Gamme « SCOOP »
→ Parcs paysagers et zones résidentielles

Une innovation : la télégestion

À l'occasion de l'opération de rénovation de l'éclairage public, la ville du Gosier a souhaité expérimenter une innovation technique majeure pour le renforcement de la qualité de la gestion du parc d'éclairage public, à savoir la télégestion.

Il s'agit d'un système permettant de gérer à distance le fonctionnement de tous les points lumineux mais aussi et surtout de vérifier en temps réel la consommation d'énergie ainsi que les pannes présentes sur notre réseau. En effet, la réalisation d'économies suppose de connaître précisément sa consommation pour identifier les marges d'amélioration.

La gradation de la lumière selon des plages horaires et un calendrier définis est ainsi rendue possible et permet d'ajuster la gestion de l'éclairage public aux besoins effectifs en temps réel.

Outil dynamique de gestion de l'éclairage public, cette solution permet de décider à distance d'éclairer une zone définie aux heures choisies. Grâce à ce système, certaines zones nécessitant moins de lumière pourront faire économiser de l'énergie à la collectivité, grâce au contrôle individuel du fonctionnement de chaque point lumineux.

Les économies potentielles générées par la télégestion sont de l'ordre de 35 à 40 % et jusqu'à 60 % aux heures profondes de la nuit. S'y ajoutent en outre des économies supplémentaires liées à la maintenance optimisée, garantissant une plus longue durée de vie des lampes. Cet outil innovant sera largement mis à profit de l'équipe des 7 électriciens de la Ville assurant l'entretien et la maintenance au quotidien des quelques 4 892 points lumineux du territoire.

Les fonctionnalités de la télégestion :

- Maîtrise des consommations électriques
- Acquisition, conditionnement et mesure des données (compteurs électriques, ouverture porte, badges NFC, données extérieures, environnement, bruit, température etc.)
- Détection et enregistrement des événements et changements d'états
- Gestion à distance des équipements
- Contrôle des installations
- Automatisation d'actions locales ou distantes
- Actions à distance en télécommande et télé-réglage (commande éclairage public, ouvert/fermé, variation éclairage, ouverture porte, autres).

Les partenaires

Cette action a été rendue possible grâce aux partenaires de la Ville, à savoir EDF (123 400€ AGIR+) et la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant, porteuse de la convention CEE TEPCV (325 000€, TEPCV), pour un montant total de 448 400 €. Elle concerne 358 points lumineux et 16 armoires de commandes.

Elle sera complétée par une deuxième opération courant 2019, permettant de rénover 4 534 points lumineux et 136 armoires de commandes. Le coût total de cette tranche est estimé à 4 878 650 € HT. Les partenaires financiers relatifs à cette opération sont :

- Le FEDER (1 636 900 €),
- La Région Guadeloupe (680 100 €),
- Etat - FSIL (175 000 €)
- l'ADEME (38 500 €),
- EDF (1 496 200 €),
- La Ville du Gosier (890 450 €).

Grâce à l'ingénierie financière et de projet, la Ville a ainsi saisi l'opportunité de rénover intégralement son parc de points lumineux — **représentant un montant cumulé de 5 327 050 €** — tout en minimisant considérablement l'impact financier sur le budget de la commune quant à la rénovation du parc mais aussi quant à la maintenance de celui-ci.

De plus en plus contraintes financièrement, les collectivités territoriales ont pourtant à répondre à des défis toujours plus nombreux : sociaux, sociétaux et bien sûr environnementaux. L'innovation, en plus d'être technique, intègre désormais pleinement une part relative au montage financier des projets, mobilisant un maximum de partenaires et de fonds publics pour atteindre nos missions d'intérêt général.

ANNEXE

Bus électrique

La maîtrise de l'énergie est une démarche environnementale importante pour la ville du Gosier. La ville poursuit l'optimisation de son empreinte énergétique. Il y a plusieurs années, la ville a sollicité le SMT (syndicat mixte des transports) afin qu'elle installe une nouvelle navette électrique sur le territoire. Début octobre, les usagers du Gosier ont donc pu rejoindre la Pointe de la Verdure au centre-ville du Gosier grâce à la mise en circulation officielle du bus électrique.